



Historique de l'archidiocèse de Malines-Bruxelles

Un nouvel archevêché aux temps difficiles du 16^{ème} siècle

L'archidiocèse de Malines-Bruxelles se trouve au centre de la Belgique. Son histoire débute au milieu du seizième siècle. Par la bulle *Super Universas* du 12 mai 1559, le Paul IV crée trois nouvelles provinces ecclésiastiques au sein des Pays-Bas de l'époque: Malines, Utrecht et Cambrai. Ces trois Provinces comportaient au total dix-huit nouveaux diocèses. La province ecclésiastique de Malines était constituée de l'archidiocèse de Malines et des diocèses d'Ypres, Bruges, Gand, Anvers, 's-Hertogenbosch et Roermond.

L'archidiocèse de Malines était constitué à l'ouest d'une partie provenant de l'archidiocèse de Cambrai et à l'est d'une autre provenant du diocèse de Liège; il s'étendait de Roulers à Diest et de Merelbeke à Landen. L'archevêque de Malines reçut le titre de *Primas Belgii* (Primat des Pays-Bas) devenant par le fait même la personnalité ecclésiastique la plus importante des Pays-Bas. Afin de donner au nouvel archidiocèse des moyens financiers, l'abbaye d'Affligem, située à la frontière entre le duché de Brabant et le comté de Flandres, fut attribuée au nouvel archevêque lui permettant ainsi de disposer de rentrées financières suffisantes; l'archevêque de Malines était donc également abbé d'Affligem jusqu'à la Révolution française. L'actuel palais archiépiscopal, Wollemarkt 15 à Malines, se situe d'ailleurs toujours à l'endroit même où se trouvait au 16^{ème} siècle le Refuge de l'abbaye d'Affligem.

Une profonde réforme pastorale

Le nouveau découpage ecclésiastique répondait aux besoins pastoraux résultant du Concile de Trente (1545-1563). Ce Concile avait tracé les grandes lignes d'une réforme en profondeur de l'Église catholique en réaction à la Réforme protestante. Aux Pays-Bas, cette réforme catholique connut un départ pénible en raison de la guerre avec l'Espagne. Le premier archevêque de Malines, le cardinal Antoine Perrenot de Granvelle, fut contraint à l'exil en raison de ses liens étroits avec le roi d'Espagne Philippe II. C'est seulement sous Mathias Hovius (1596-1620) que la réforme catholique prit son essor dans l'archidiocèse.

Conformément aux prescriptions du Concile de Trente, ce dynamique archevêque fonda en 1596 un séminaire pour la formation du clergé. En 1607, il convoqua un Concile provincial à Malines où furent définies les lignes de forces de l'animation pastorale selon le modèle tridentin. C'est encore sous son impulsion que fut publié en 1609 le premier catéchisme de Malines dont la rédaction fut confiée aux jésuites. La version de 1623 de ce catéchisme servit de base à la formation religieuse jusque dans le courant du vingtième siècle.

La reprise après la Révolution française

La Révolution Française eut aussi d'importantes conséquences pour l'archidiocèse de Malines. L'occupant français confisqua tous les biens d'Église. Le palais épiscopal de Malines fut vendu comme patrimoine national et le cardinal de Franckenberg mourut en 1804 en exil à Breda après bien des pérégrinations.

Le Concordat de 1801 entre Napoléon et le pape Pie VII normalisa les relations entre l'Église et l'État, bien que la mise sous tutelle de l'Église par le pouvoir fût importante. Suite au Concordat, le diocèse d'Anvers fut supprimé et joint à l'archevêché de Malines. Désormais il incluait les départements administratifs de la Dyle et des deux Nethes (les provinces d'Anvers et de Brabant). L'archevêché s'étendait ainsi partiellement sur la région francophone. Cette situation se maintint sous le gouvernement hollandais ainsi qu'après l'indépendance de la Belgique en 1830.

Depuis lors, la province ecclésiastique de Malines incluait tous les diocèses belges, à savoir l'archidiocèse de Malines et les diocèses de Bruges, Gand, Tournai, Namur et Liège. Le palais archiépiscopal de Malines fut entièrement restauré et redevint dès 1832 la résidence de l'archevêque de Malines.

Il accueillit régulièrement les évêques belges pour des réunions de concertation. Cette tradition se formalisa suite au Concile Vatican II (1962-1965) par la mise sur pied de la Conférence épiscopale de Belgique.

De l'archevêché de Malines à celui de Malines-Bruxelles

Le 8 décembre 1961, la bulle *Christi Ecclesia* réinstaura le diocèse d'Anvers. La croissance démographique fut une des raisons de ce découpage.

L'archidiocèse s'appelle aujourd'hui: archidiocèse de Malines-Bruxelles. Il englobe les provinces du Brabant Wallon et Flamand, la Région de Bruxelles Capitale et l'arrondissement administratif de Malines (situé dans la province d'Anvers) à l'exception des cantons de Lier et Heist-op-den-Berg qui dépendent du diocèse d'Anvers.

Afin de prendre en compte la diversité linguistique et les nouveaux besoins pastoraux, le Cardinal Suenens décida en 1962 d'organiser autrement son archidiocèse. Ainsi naquirent en plus des services diocésains, les vicariats territoriaux (vicariat du Brabant Flamand et de Malines, le vicariat du Brabant Wallon et le vicariat de Bruxelles) et les vicariats sectoriels (vicariat du Temporel, vicariat pour la Vie Consacrée, vicariat de l'Enseignement). A la tête de chaque vicariat territorial se trouve un évêque auxiliaire qui en assume la responsabilité pastorale; la responsabilité des vicariats sectoriels est confiée soit à un vicaire épiscopal soit à un(e) délégué(e) épiscopal(e).

Outre la cathédrale métropolitaine de Saint-Rombaut à Malines, l'archidiocèse compte depuis 1961 un second siège à Bruxelles avec la cathédrale des Saints- Michel et Gudule.

Gerrit VANDEN BOSCH
Archiviste de l'archidiocèse